

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA13 26 0326

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-Là Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 30 septembre 2013, le premier projet de résolution (CA13 26 0326) visant à autoriser :

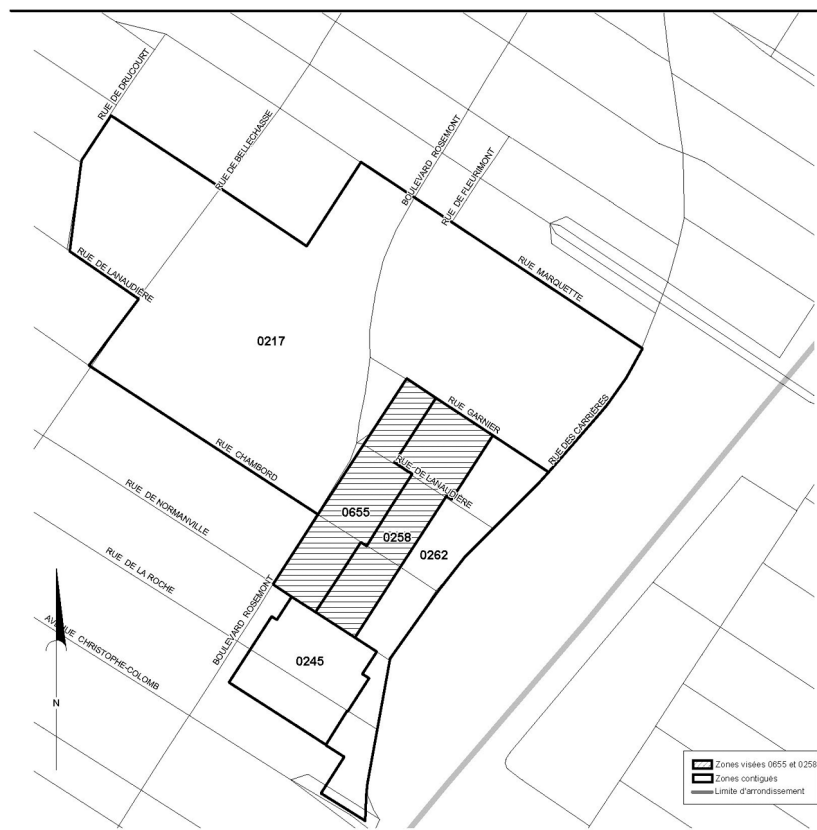
La construction de 8 bâtiments résidentiel de 3 étages, aux 5700-5730, rue De Lanaudière et aux 5699-5715, rue Chambord en dérogation à l'article 143.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relativement à l'aménagement de logements en sous-sol et ce, aux conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de résolution le 18 novembre 2013 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise les zones 0655 et 0258, ci-après illustrées :



1120963031

09-2013

Le projet de résolution CA13 26 0326 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 5 novembre 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement